

225C0822  
FR0013269123-FS0395

20 mai 2025

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**RUBIS**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 mai 2025, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse), a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 mai 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société RUBIS et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 5 204 975 actions RUBIS représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
UBS AG	4 657 950	4,51	4 657 950	4,51
UBS Europe SE	507 554	0,49	507 554	0,49
UBS Securities LLC	8 358	0,01	8 358	0,01
UBS Switzerland AG	31 113	0,03	31 113	0,03
<b>Total UBS Group AG</b>	<b>5 204 975</b>	<b>5,04</b>	<b>5 204 975</b>	<b>5,04</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions RUBIS hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 695 504 actions RUBIS (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 20 584 actions RUBIS résultant d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 20 193 actions RUBIS résultant d'un contrat de « *right to recall lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et,
- 654 727 actions RUBIS résultant d'un contrat de « *right to substitute shares delivered as collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 103 233 081 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 391 286 actions RUBIS (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 3 416 589 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *long call options* » à dénouement en espèces, portant sur 4 128 000 actions RUBIS, exerçables jusqu'entre le 1<sup>er</sup> novembre 2027 et le 18 septembre 2028, au prix unitaire de 24,06 €<sup>2</sup> ;
- 844 685 actions RUBIS résultant de la détention de d'un contrat « *long call spread options* » à dénouement en espèces, portant sur 1 651 200 actions RUBIS, exerçables jusqu'entre le 1<sup>er</sup> novembre 2027 et le 18 septembre 2028, au prix unitaire de 37,50 €<sup>3</sup> ;
- 83 188 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *equity swaps* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions RUBIS, exerçables jusqu'entre le 13 juin 2025 et 21 juin 2027<sup>4</sup>; et,
- 46 824 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *swaps on basket* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions RUBIS, exerçables jusqu'entre le 29 juillet 2025 et le 28 décembre 2026<sup>4</sup>.

—————

---

<sup>2</sup> Sur la base d'un delta de 0,83.

<sup>3</sup> Sur la base d'un delta de 0,51.

<sup>4</sup> Sur la base d'un delta de 1.